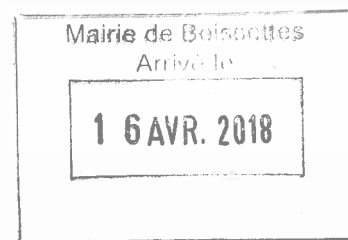


**Conseil régional**

**Le Vice-président**  
chargé de l'écologie  
et du développement durable



Paris, le **09 AVR. 2018**

Réf : A17-14578/CR/PCT/DAT/N°145

**Monsieur Bernard FABRE**  
**Maire de Boissettes**  
**Hôtel de Ville**  
**3, place de Verdun**  
**77 350 BOISSETTES**

Monsieur le Maire,

Par courrier transmis le 28 décembre 2017, vous avez saisi la Région pour avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boissettes, arrêté par votre conseil municipal du 8 décembre 2017.

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), approuvé par décret le 27 décembre 2013, est le cadre de cohérence des documents d'urbanisme locaux, notamment en matière d'aménagement. Il a été conçu pour garantir le caractère durable et équilibré du développement de notre région et pour mettre en place des conditions favorables à la réalisation des projets portés par les collectivités. Atteindre les objectifs du projet spatial régional nécessite un travail partagé ; chaque PLU est un élément-clé de sa mise en œuvre.

Votre projet de PLU s'accorde globalement avec les grandes orientations du projet spatial régional défini par le schéma directeur.

D'une façon générale, les objectifs fixés dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) visent un développement urbain significatif en termes de construction de logements et ce pour une commune au caractère rural marqué.

Je constate avec satisfaction que vous poursuivez l'objectif de préserver l'environnement en protégeant les espaces naturels et boisés constitutifs de la trame verte et bleue ainsi que les patrimoines architecturaux de la commune.

Vous trouverez, jointes en annexe par grandes thématiques, des observations techniques complémentaires qui, je l'espère, contribueront à inscrire pleinement votre PLU dans le cadre de cohérence du schéma directeur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir adresser aux services de la région (Direction de l'aménagement) un exemplaire du document approuvé une fois la procédure menée à son terme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

## ANNEXE TECHNIQUE

### **Référent territorial :**

Romain BENTEGEAT, Direction de l'action territoriale

Email : [romain.bentegat@iledefrance.fr](mailto:romain.bentegat@iledefrance.fr)

### **Observations et analyse des services de la Région Ile-de-France sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Boissettes (77)**

Population (2015) : 412 habitants

Superficie : 156,40 ha

Boissettes est située en Seine-et-Marne, à 5 kilomètres au nord-ouest de Melun, ville préfecture et pôle de centralité de l'espace rural, et est voisine du Mée-sur-Seine, toutes deux desservies par les transports collectifs (lignes du RER D et du Transilien R). Commune périurbaine à l'interface entre le pôle urbain de Melun et de vastes espaces forestiers et naturels (bois de Sainte-Assise), elle fait partie des « bourgs, villages et hameaux » au regard des entités géographiques du schéma directeur.

La commune de Boissettes appartient à la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine, créée en 2001 et qui regroupe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 20 communes pour 130 067 habitants (INSEE 2015).

#### 1 – Qualité du projet spatial

Le projet de PLU prévoit un développement urbain autour de trois secteurs d'extension urbaine, dont deux font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : l'OAP n°1 vise à l'aménagement du secteur dit « chemin des Noireaux » (sur 0,5 hectare à vocation résidentielle), l'OAP n°2 est dédiée à l'aménagement du secteur de la rue des Brouard (sur 1,21 hectares à vocation résidentielle). Il identifie enfin un « site de développement PLH » de 0,44 hectare destiné à accueillir un programme de 11 logements neufs.

Par ailleurs, le projet de PLU prend bien en compte l'objectif de densification des tissus urbains existants porté par le SDRIF.

#### 2 – Consommation d'espace, environnement et développement durable

Le projet de PLU veille bien à la préservation des nombreux espaces boisés et naturels de la commune. Il prend également en compte les préconisations régionales inscrites au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) afin de préserver les espaces naturels, en particulier les éléments constitutifs de la trame verte et bleue au premier rang desquels les milieux humides liés à la Seine.

Au regard des fortes crues récentes, une attention particulière devra être portée aux aménagements rendus possibles dans les secteurs urbanisés longeant la Seine.

#### 3 – Développement économique

Boissettes est une petite commune rurale sans commerce et qui dépend largement des polarités économiques voisines (Melun, ville nouvelle de Sénart). Son projet de PLU entend maintenir les quelques activités économiques existantes et inciter à l'implantation d'activités artisanales. Ces dispositions sont cohérentes avec les orientations du SDRIF.

#### 4 – Transports et déplacements

Le projet de PLU adopte des dispositions à même de favoriser les rabattements vers les pôles-gares voisins de Melun, Le Mée-sur-Seine et, dans une moindre mesure, Saint-Fargeau-Ponthierry. Il vise également à la mise en place de stationnements dédiés au covoiturage. Ces mesures sont cohérentes avec les objectifs et les orientations du SDRIF. Compte-tenu de la démographie modeste et du faible niveau de desserte de la commune, il reste légitime de mener les réflexions posées à l'échelle intercommunale avec la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine.

#### 5 – Logement

Avec pour perspective d'atteindre 600 habitants à l'horizon 2030, soit 130 habitants supplémentaires, le projet de PLU porte des objectifs démographiques volontaristes pour une commune au caractère rural. Cela se traduit par le besoin de construction de 71 logements supplémentaires (soit 4,2 logements par an), dont une vingtaine en renouvellement urbain et 51 identifiés en extension urbaine.

En termes de mixité, les objectifs du programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) de Melun-Val-de-Seine sont bien intégrés notamment en matière de logements aidés avec 13 logements locatifs sociaux programmés d'ici à 2021. La commune contribue ainsi pleinement à l'effort régional de construction prôné par le schéma directeur.